



TERMES DE REFERENCE

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR UN CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE AVEC UN CABINET SPECIALISE EN DROIT DU TRAVAIL ET DROIT FISCAL POUR LE SECOURS ISLAMIQUE FRANCE (SIF) - MISSION SENEGAL

CONTEXTE

Fondé en 1991, le Secours Islamique France (SIF) est une organisation non gouvernementale de solidarité internationale à vocation sociale et humanitaire présente en Asie, au Moyen-Orient, en Afrique et en Europe. Le Secours Islamique France apporte son aide à travers ses programmes d'aide d'urgence, de développement et de parrainage d'orphelins dans plus de 30 pays où les besoins humanitaires et sociaux existent, sans distinction de race, de religion ou de sexe.

Présent au Sénégal depuis 2008, le SIF développe des projets de développement dans les secteurs de l'Eau, Hygiène, et Assainissement (EHA), de la Sécurité Alimentaire et Moyens d'Existence (SAME) et de l'Enfance..

FINALITE

L'avocat fournira des conseils, des orientations juridiques et interviendra en cas de contentieux sur la mission du SIF au Sénégal. Son conseil s'appliquera aussi sur toutes les questions d'ordre administratives, fiscales et juridiques de la mission SIF Sénégal. Il proposera et/ou rédigera tout documents juridico-administratifs engageant la responsabilité de SIF et ses différents prestataires après consultation de ce dernier.

Il a pour finalité de réduire les risques juridiques à leurs plus petites expressions.

Il est appelé à défendre et représenter le SIF sur des problèmes d'ordre juridiques et contentieux et à produire des comptes rendus d'audience.

OBJECTIFS

L'avocat fournira des services juridiques complets à la mission susmentionnée dans les domaines spécifiques suivants :

Domaines d'activité	Résultats attendus	Période
Représentation juridique	L'intérêt de l'organisation / de la mission est d'être représenté dans toutes les affaires juridiques devant les tribunaux et plus généralement devant toutes juridictions du pays, y compris les litiges avec les employés sur les questions de droit du travail, les tiers, y compris les responsabilités civiles, les questions avec les autorités nationales au Sénégal (liste non exhaustive)	En cas de besoin

	La Mission doit être conseillée sur le processus / les procédures de renouvellement relatifs à l'accord d'implantation ou d'opération entre le SIF et les autorités gouvernementales.	
Ressources Humaines	- Les projets de documents de la Mission sont examinés et corrigés comme suit pour s'assurer qu'ils sont conformes à la législation du pays concerné : ✓ Contrats de travail et leurs avenants ✓ Fiches de paie ✓ Prime / Indemnité ✓ Procédure disciplinaire des employés ✓ Procédures de fins de contrat des employés ✓ Délégués du personnel - Tout autre document ou question pertinente concernant la situation contractuelle de l'employé qui justifie un avis juridique. - Toute implication en matière de droit coutumier dans les politiques RH. - Tenir informée la mission de toute évolution, modification législative ou réglementaire en la matière.	En cas de besoin
Administration	- La Mission reçoit des conseils juridiques appropriés sur les questions relatives aux visas et permis de travail et aux laissez-passer spéciaux de son personnel expatrié, dans la mesure où ils peuvent concerner le Sénégal; - La Mission reçoit des conseils juridiques appropriés sur toutes les questions pertinentes, y compris les ordonnances parlementaires, les circulaires ministérielles, les directives municipales qui peuvent affecter les opérations de l'organisation, les protocoles d'accord avec le sous-contractant local / partenaire d'exécution du SIF. - L'avocat-le conseil a la charge entière de la veille juridique et des propositions s'y afférentes. - La Mission est informée et conseillée sur toutes obligations relatives aux associations de même nature que le SIF	En cas de besoin
Finance	- La Mission doit être conseillée en ce qui concerne les obligations comptables et financières suivantes, sans toutefois s'y limiter: ✓ Retenues obligatoires ✓ Exclusions prévues par la loi ✓ Système fiscal national ✓ Préparation des taxes et conseils fiscaux ✓ Contrôle légal des comptes par les autorités nationales	En cas de besoin
Logistique	✓ Accompagner le SIF dans la rédaction de ses appels d'offres, contrats d'achat et de service, contrats de bail. ✓ Conseil sur les litiges avec les fournisseurs ;	En cas de besoin



IMPORTANT

- L'avocat est tenu de répondre dans un délai de 48 heures à compter de la sollicitation du SIF, par mail, ou tout autre canal de communication dans le cadre d'un entretien physique au sein des locaux du SIF.
- Chaque consultation sollicitée par le SIF devra faire l'objet d'un écrit remis par mail au Chef de Mission, avec en copie le siège du SIF idéalement dans une durée de 48h après la tenue de la rencontre.
- Toute affaire contentieuse devra faire l'objet d'un mémoire transmis sous 7 jours ouvrables avant audience, préalablement validé par le SIF en vue de garantir la défense des intérêts du SIF.
- L'avocat devra se limiter strictement aux attributs de conseiller et ne devra prendre aucune décision engageant la responsabilité de SIF. SIF se réserve le droit de décliner ou valider une proposition de son conseil-Avocat.
- Le remboursement des dépenses et autres frais non couverts par les honoraires définis par le palier des dépenses adossé au règlement intérieur, se fera sur présentation d'un justificatif et après validation du service financier du Client. En cas de litiges de la nature de la dépense, l'arbitrage du batonnier de l'ordre des avocats sera requise. Les charges de cette procédure incomberont au plaignant.
- Toute mesure ou acte juridique de l'avocat devra être soumis et recueillir l'accord préalable du SIF.

QUALIFICATION DE L'AVOCAT OU DU CABINET

- Être autorisé à exercer la profession
- Être inscrit à l'ordre des avocats
- Avoir un diplôme universitaire de niveau Master ou Doctorat en droit public et privé.
- Être habilité à représenter et défendre les intérêts du SIF devant les juridictions compétentes.
- Avoir une expérience polyvalente de plus de 5 ans en tant que cabinet ou avocat conseil et de préférence au sein des ONG internationales au Sénégal.
- Être un avocat ou cabinet renommé dans les domaines du droit
- Avoir une équipe constituée de 3 avocats au minimum de spécialisation différentes (RH, Fiscalité....)
- Avoir des contacts téléphoniques et mails (au nom du cabinet/avocat) actif et joignables ;
- Être intègre, courtois, digne, loyal, discret et discipliné ;
- Maîtriser le français et l'anglais (parlé et écrit) obligatoirement



- Avoir une maîtrise de l'outil informatique.
- Connaissance de l'OHADA et Maîtrise des termes juridiques en français et en anglais serait un atout

DOSSIER A FOURNIR

➤ **Les prestataires de services souhaitant soumettre une offre à cette manifestation sont invités à présenter leurs propositions comprenant les éléments suivants :**

- Documents juridiques prouvant l'enregistrement courant du cabinet ou de l'avocat ;
- Une lettre de présentation du cabinet ou de l'avocat, avec toutes ses réalisations, particulièrement en support à des ONG ;
- Trois partenaires de références et de préférence des ONG internationales avec adresse email et téléphone.
- Les soumissionnaires doivent préparer une offre technique détaillant les services qu'ils peuvent offrir.
- L'offre du soumissionnaire démontrera sa parfaite compréhension des exigences de SIF ainsi que de son approche et de sa capacité à fournir les services requis.
- La proposition du soumissionnaire inclura également le ou les CV de (s) avocat (s) chargée (s) de fournir les services à SIF, démontrant ainsi son expérience dans la fourniture de services similaires à des organisations internationales non gouvernementales opérant au Sénégal.
- L'avocat-conseil devra fournir une preuve légale attestant n'ayant pas fait ou ne fait faisant pas l'objet antécédents de poursuites judiciaires sur des questions d'abus envers les petits enfants ;
- Les offres de prix en réponse à cet appel d'offres doivent présenter des prix unitaires fixes et forfaitaires, tout compris, y compris les services et tous les autres coûts. En d'autres termes, les tarifications se feront : selon le forfait par type de procédure, et/ou par temps passé, et/ou par un Contrat d'assistance mensuel suivi d'un forfait par type de procédures. Les prix doivent être présentés en franc CFA, en Hors Taxes et en TTC (toutes taxes comprises). Les soumissionnaires sont priés de fournir des devis sur papier à en-tête officiel avec cachet et signature.
- L'avocat-conseil communiquera le plafond des dépenses et celles qui seront remboursables ou pas.
- Les offres de prix doivent indiquer les conditions d'annulation, de résiliation et conditions de non-présentation de la structure et l'acceptation des conditions de paiement de SIF :



- Pas d'avance ou dépôt de garantie
- Paiement par chèque ou par virement bancaire dans un délai de sept jours ouvrables à compter de la réception et l'acceptation de la facture par SIF.
- Fourniture d'une facture originale sur papier à en-tête cachetée qui indique :
 - ✓ La date de la facture
 - ✓ Le n° de la facture
 - ✓ Le n° de l'Identifiant Fiscale (IFU)
 - ✓ L'adresse de la structure, etc.

DISPOSITIONS FINALES

Merci de faire parvenir vos offres par mail à l'adresse suivante avant le **10/02/2023** à 13h avec la mention « **Cabinet d'Avocat** » à l'adresse recrut.sn@secours-islamique.org avec en copie coordo.admin.sn@secours-islamique.org et cdm.sn@secours-islamique.org

Pour toute question ou remarque concernant ces termes de référence, merci de vous adresser à l'adresse email suivante : coordo.admin.sn@secours-islamique.org avec en copie cdm.sn@secours-islamique.org